



CONSEIL MUNICIPAL du 25 AVRIL 2022
Compte Rendu Sommaire

Président : Jean-Michel PRIEUR, Maire

Magaly PROUST, Pierre-Alexandre PELLETIER, Chantal RIVAULT, Claude BEAUCHAMP,
Véronique REISS, Hervé LE BRETON, Catherine MAGNAVAL, Jean-Luc TREHOREL,
Joël GRISON, Philippe BELAUD, Pascale ROBIN, Myriam PETIT, Caroline VINCENT,
Sylvie DUQUESNOY, Jérôme FOURNIER, Jérôme BACLE, Anthony PELLETIER,
Sonia YANSANE, Kévin MERLIOT, Joël DENIS, Béatrice LARGEAU, Jean-Luc BARDET,
Karine HERVE, Lucie TROUVE, VERDON Laurence

Pouvoirs :

David WANSCHOOR donne procuration à PROUST Magaly
Bérengère AYRAULT donne procuration à BACLE Jérôme
Lucile MAUILLON donne procuration à PRIEUR Jean-Michel

Absences excusées : Antoine DESCROIX, Sylvie BOUTET, Cécile CHIDA, Franck MONGIN

Secrétaires de séance : Philippe BELAUD, Myriam PETIT

AMENAGEMENT DES HALLES

1 - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 HALLES

VU l'avis favorable de la commission « finances et moyens internes » réunie le 19/04/2022 ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de restructurer intérieurement et extérieurement les halles ;

CONSIDERANT que le coût de l'opération est estimé à 935 882.50 € HT ;

CONSIDERANT que les services de l'état peuvent attribuer des subventions au titre de la DSIL 2022 ;

CONSIDERANT le plan de financement détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	887 953.08 €	DSIL 2022	374 353 € (40%)
Honoraires	47 929.42 €	Commune de Parthenay	561 529.50 € (60%)
Etudes			
TOTAL	935 882.50 €	TOTAL	935 882.50 € (100 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à solliciter toute aide financière,
- de dire que le projet fera l'objet d'une autorisation de programme AP 5015,
- d'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

EQUIPEMENTS SPORTIFS

2 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 EQUIPEMENTS SPORTIFS

VU l'avis favorable de la commission « finances et moyens internes » réunie le 19/04/2022 ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de réhabiliter plusieurs équipements sportifs : la salle de tennis (accessibilité), le complexe des grippaux (menuiserie, peinture, plafond dans la salle et l'éclairage sur les deux stades) et les tribunes du stade Brisset (remplacement de l'existant) ;

CONSIDERANT que le coût des travaux estimé à 616 687.97 € HT ;

CONSIDERANT que les services de l'état peuvent attribuer des subventions au titre de la DETR 2022 ;

CONSIDERANT le plan de financement détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	574 220.97 €	DETR 2022	244 929 € (39.72%)
Honoraires	42 467 €	Commune de Parthenay	371 758 .97 € (60.28%)
TOTAL	616 687.97 €	TOTAL	616 687.97 € (100 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à solliciter toute aide financière,
- de dire que les crédits nécessaires figurent au budget 2022 chapitre 23,
- d'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

3 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 CTM

VU l'avis favorable de la commission « finances et moyens internes » réunie le 19/04/2022 ;

CONSIDERANT le souhait de la collectivité de restructurer le Centre Technique Municipal ;

CONSIDERANT le coût des travaux estimé à 929 539 € HT ;

CONSIDERANT que les services de l'état et le Conseil Départemental peuvent attribuer des subventions ;

CONSIDERANT le plan de financement détaillé ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	835 500 €	DETR 2022	371 816 € (40%)
Honoraires	77 450 €	Conseil départemental	291 297 € (31.34%)
Etudes	16 589 €	Commune de Parthenay	266 426 € (28.66%)
TOTAL	929 539 €	TOTAL	929 539 € (100 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à solliciter toute aide financière,
- de dire que ce projet a fait l'objet d'une autorisation de programme en 2019 (AP 5014),
- d'autoriser Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait en Mairie, à PARTHENAY, le 29 avril 2022.

Le MAIRE ;



Affichage du : 2 mai 2022
au : 17 mai 2022